

PIERRE LEPIDI
*Au Liban,
des prisonniers
« en colère » sont
montés sur scène*

Un mince rayon de soleil perçait

à travers les barreaux de cette grande pièce transformée en salle de spectacles. Les acteurs sont entrés, et un silence pesant a alors envahi le lieu. « Je m'appelle Youssef mais ici tout le monde m'appelle Papi, a lancé l'un des hommes, âgé d'une quarantaine d'années. Pourquoi ? Parce que je suis ici depuis 18 ans. Mais ma peine n'est pas de 18 années... Elle est à vie ! Cela fait donc 18 ans que je compte les jours, les minutes, les secondes... Vivre une condamnation à perpétuité, c'est se sentir désolé encore et toujours de ce qu'on a fait. Une condamnation à perpétuité, c'est par exemple voir arriver les nouveaux détenus et les entendre dire que leur femme leur manque. Moi, la mienne a demandé le divorce le jour où je suis entré ici... » En février dernier, des prisonniers incarcérés à la prison de Roumieh, située sur les hauteurs de Beyrouth, ont interprété une adaptation de la pièce « Twelve angry men » (12 hommes en colère), écrite en 1957 par l'auteur américain Reginald Rose. Eux, ils incarnaient « 12 Libanais en colère. » Mais si la plupart venaient du Pays du cèdre, il y avait aussi des Égyptiens, des Syriens, des Nigériens, des Palestiniens, des Irakiens... Assassins, violeurs, trafiquants de drogue ou de diamants : ils purgeaient tous de très longues peines. Au Liban, l'auteur d'un crime est généralement condamné à la réclusion à perpétuité, parfois à la peine de mort.

La pièce raconte la délibération de douze jurés après le procès d'un homme accusé de meurtre. L'un des personnages convainc les autres, sceptiques au début et pressés d'en finir, de l'innocence de l'accusé. Son adaptation libanaise est entrecoupée de monologues, de danses ou de chansons. La peine capitale apparaît en filigrane tout au long de ce spectacle, dont l'affiche représente une corde autour de laquelle sont assis douze hommes. Dans la prison libanaise de Roumieh, 84 détenus sont en attente de leur exécution, par pendaison.

Si « Douze Libanais en colère » existe, c'est grâce à une femme dont le courage n'a d'égale que l'abnégation. Zeina Daccache,

âgée de 31 ans, est à l'origine de cette pièce qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de partenariat pour le renforcement de la société civile libanaise (Afkar II) et qui est financé par l'Union européenne. Armée d'un micro, elle a arpenté chaque bâtiment du centre de détention pour demander des volontaires. Près de 200 détenus se sont présentés à elle. « Après deux mois d'essais, j'en ai retenu 45, explique celle qui est aussi une comédienne célèbre au Liban pour le personnage d'Izo qu'elle incarne dans *Basmet Watan*, une émission hebdomadaire de satire politique. Ils devaient être prêts à reconsidérer leur vie et à accepter de faire un travail sur eux-mêmes... Ceux qui sont restés ont une condamnation d'au moins 5 années d'emprisonnement. » En plus des acteurs, il fallait un ingénieur du son, des décorateurs, des musiciens, des chanteurs. À raison d'au moins quatre séances par semaine, le projet aura nécessité plus d'un an de préparation. « Les six premiers mois ont été uniquement consacrés à des exercices de dramathérapie, une technique qui utilise le théâtre à des fins thérapeutiques, explique la jeune femme, qui est aussi directrice exécutive de Catharsis, le centre libanais de dramathérapie. Leur principal problème était leur difficulté à s'exprimer. Ils devaient apprendre à se remettre en questions et pensaient que le fait d'ouvrir certaines blessures serait trop douloureux... » Et au terme d'innombrables répétitions, de lueurs d'espoirs suivies de longues phases de découragements, après d'interminables « coups de gueule » aussi : la première des sept représentations, gratuites et ouvertes au public, a eu lieu dans l'enceinte de la prison. C'était le samedi 7 février, la salle affichait complet.

Parmi les 160 spectateurs, ce jour-là, il y avait tous les principaux acteurs du monde judiciaire et politique libanais. Sur les gradins se serraient Houda Siniora, femme du Premier ministre, le procureur général, le ministre de l'Intérieur, des ambassadeurs... « La plupart des officiels étaient effrayés à l'idée de se retrouver face à ces hommes, se souvient Joyce Tabet, magistrate. Ils n'avaient jamais mis les pieds en prison et craignaient de se retrouver face à certains assassins qui n'avaient plus rien à perdre... À la fin de la pièce, tous se sont levés pour saluer et applaudir ces prisonniers qu'ils avaient eux-mêmes jugés. Ils sont ensuite entrés dans les coulisses et ont félicité les détenus un par un. Il y avait quelque chose d'irréel, d'absurde et surtout de très beau ! »

Cachés derrière le rideau, les prisonniers se félicitaient, exultaient... « On s'est regroupés, on s'est embrassés et on a tous pleurés ! raconte Mohammed, condamné à vingt ans de réclusion. On a montré que nous n'étions pas que des criminels, des monstres mais des êtres humains capables de mener à bien un

projet. » « Ça nous a vraiment fait chaud au cœur de voir ses gens se lever devant nous, ajoute Magdi, condamné à la peine capitale. La dernière fois que nous les avons vus, c'était au tribunal. Ils étaient assis, nous étions debout. Cette fois, c'était l'inverse ! »

Au Liban, les remises de peine et les aménagements (bracelets électroniques, semi-détention...) n'existent pas. À Roumieh, où s'entassent 4 000 détenus pour 1 000 places, il y a quatre promenades d'une heure par semaine. « Tous les repas sont apportés par les familles car celle qui est servie est immangeable, confie un détenu. Beaucoup souffrent aussi de problèmes ligamentaires à force de rester immobile toute la journée. » La pièce de théâtre aura permis d'instaurer un dialogue entre ces prisonniers devenus comédiens et les autorités. Hussein, dont la demande était restée lettre morte depuis six mois, a pu enfin rencontrer un médecin pour sa tumeur dans la jambe. Ali, après la dernière représentation qui se jouera devant les familles des détenus, sera transféré pour se rapprocher des siens. « Grâce à ce spectacle, on a défendu notre cause mais aussi celle des 7 000 prisonniers du Liban dans le but d'améliorer nos conditions de détention », déclare Hussein, condamné à cinq ans.

« Au Liban, il y a trois types de prison : les mauvaises, les très mauvaises et les inhumaines, explique Ghassan Moukheiber, député et auteur d'un rapport sur la détention. Cette pièce de théâtre, qui s'affirme comme une première dans le monde arabe, est exceptionnelle ! Elle doit éveiller les consciences et attirer l'attention des juges et de toute la société civile. » Au Liban, où la dernière exécution a eu lieu en 2004, une centaine d'hommes sont aujourd'hui condamnés à la peine capitale. « Soutenue par un mouvement populaire, une loi pour l'abolition a été déposée en 2006, explique Ghassan Moukheiber, qui est aussi fondateur de l'Association pour la défense des droits et des libertés. Mais le projet de loi est actuellement enlisé dans un parlement dysfonctionnel et surchargé de textes. » À Roumieh, prison de Beyrouth, il y avait « 12 hommes en colère » et des milliers d'autres qui l'attendaient.

PIERRE LEPIDI est reporter et journaliste au *Monde* notamment. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à ses deux passions, la Corse et le monde entier.

